

**Objectifs :**

- Aider les services de la police nationale ou de la gendarmerie nationale dans la mise en place des périmètres de sécurité,
- Acheminer le matériel nécessaire si besoin,
- Tenir informé le maire de l'évolution de l'opération.

**Comment ?**

- Prendre contact avec un représentant de la police municipale, ou de la gendarmerie nationale
- Fournir le matériel nécessaire à la mise en place d'un périmètre de sécurité, si la police n'en a pas assez
- Fournir le nombre d'hommes nécessaires à la mise en place d'un cordon de sécurité
- Assister les policiers dans la mise en place d'itinéraires de délestage de la circulation automobile
- Informer le maire dès que la zone est sécurisée, ou lors de toute évolution de la situation entraînant une modification du périmètre de sécurité.